



Acte publié et certifié exécutoire

MAIRIE DE TRIGNAC
Monsieur Claude AUFORT
Maire
11 place de la Mairie
44570 TRIGNAC

DGA Fabrique du Territoire Écologique
Direction Urbanisme & Aménagement durable
Service Planification
Dossier suivi par Emilie SOUCHET
T 02 51 16 48 26
emilie.souchet@saintnazaireagglo.fr

SECRETARIAT GENERAL	
Date d'arrivée :	
CCAS	Police Municipale
Pôle Culture	DGS
Pôle Education	Secrétariat Général
Pôle Ressources	Maire
Pôle Technique	Adjointe aux Finances
Diffusion aux élus ou autres : Saint-Nazaire, le 06 MARS 2025	

Lettre recommandée avec A.R.
2C 163 295 6155 9

Nos références : 2025/D/001469

Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Modification de droit commun n°3 – Approbation – Notification

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le projet de modification n°3 du PLUi de la CARENE a été approuvé par le Conseil communautaire en date du 04 février 2025.

Vous trouverez ci-joints la délibération d'approbation ainsi que le dossier relatif à cette procédure. Ces éléments sont également disponibles sur le site internet de la CARENE depuis l'adresse suivante : <https://www.saintnazaireagglo.fr/infos-et-demarches/logement/plui/>

Les évolutions portées par cette procédure deviendront opposables au document d'urbanisme à compter du 13 mars 2025.

Pour ce faire, je vous remercie de procéder à l'affichage de la présente délibération à compter du 13 mars 2025 pour une durée d'un mois et de retourner le certificat d'affichage dûment complété et signé accompagné d'une photo au Pôle Planification de la CARENE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Vice-président
en charge de l'Urbanisme,
de la stratégie et action foncière
Jean-Michel CRAND

PJ : délibération (version papier)
dossier (clé usb)
certificat d'affichage

